

## ANNEXE 2

# RECUEIL DES FICHES ACTIONS MATURES ET/OU ENGAGÉES

*Validé en COPIL du 26 janvier 2026*

pour la commune  
de Barjac



Mairie de Barjac (Gard)



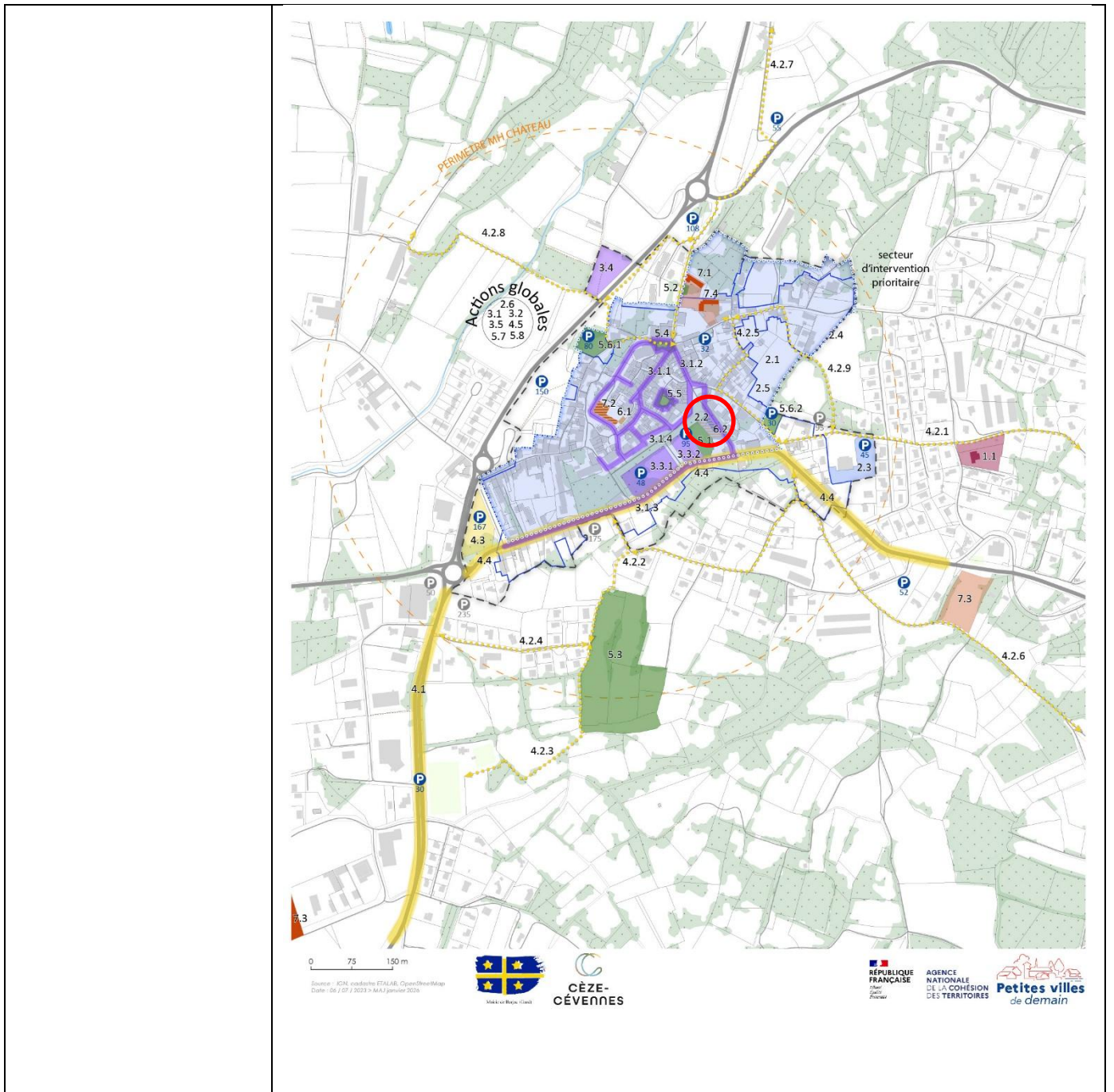
## FICHE ACTION N° B 2.2

### Logements maison Bertrand

Axe stratégique	<b>AS 2 : Améliorer les conditions d'HABITAT et favoriser l'accueil de nouveaux habitants</b>
Action nom	Création de 2/3 logements dans la « maison Bertrand » (ancienne poste)
Action n°	2.2 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT)
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	<p>La Commune de Barjac souhaite réhabiliter l'ancienne Poste (Maison Bertrand) située dans le centre du village pour la transformer en centre culturel (FA B : 6.2) et aménager des logements à l'étage. La date de construction du bâtiment se situe entre 1870 et 1880. Il fut occupé par la Poste, puis transformé en hôtel. Le bâtiment est actuellement vacant et accueille en rez-de-jardin des expositions. Le lieu sert également lors du festival de chansons « Barjac m'en chante », où les jardins accueillent artistes et spectacles pendant plus de 7 jours et durant tout l'été durant les instants musicaux.</p> <p>Les niveaux inférieurs (0 et -1) seront occupés par le centre culturel. L'étage accueillera 2 à 3 logements de type studio et T2. Ils seront en gestion communale et permettront d'offrir une solution de logement potentiellement à vocation sociale. Ils seront proposés en logement temporaire pour des étudiants en lien avec le centre culturel, des artistes, etc. Ils pourront aussi servir de logement d'urgence pour des publics vulnérables. Le cas échéant, des professionnels de santé exerçant dans la MSP pourront y être également logés.</p> <p>L'espace vert existant situé au pied du bâtiment est aménagé afin de s'ouvrir au public toute l'année.</p> <p>Les accès piétons et véhicules situés place Charles Guynet sont maintenus.</p> <p>Des travaux de réhabilitation lourds sont envisagés en raison notamment de la fermeture des étages d'habitation depuis de nombreuses années. La mise en sécurité et aux normes PMR et ERP de ce lieu est indispensable au regard de sa destination future.</p> <p>Cette action se fait en complémentarité de celle du centre culturel (FA B : 6.2).</p>



Partenaires	<p><b>Partenaire(s) technique(s) :</b> Etat, DRAC, DDTM30, UDAP ABF, CAUE</p> <p><b>Partenaire(s) financier(s) :</b> Etat, Région, CD30, DRAC</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Montant prévisionnel des travaux : 300 226,88€ HT</p> <p>Montant réhabilitation totale de la bâtisse : 900 680,64€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2024 – 2025 : études</li> <li>- 2026 – 2027 : travaux</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional <b>Bourgs-Centres Occitanie</b></p> <p>AXE 1 - Préserver, mettre en valeur le centre ancien et enrichir le patrimoine</p> <p>ACTION 1.2 - Poursuivre la rénovation et valorisation du patrimoine bâti historique</p> <p>Projet 1.2.1 Réhabilitation d'une bâtisse de caractère à vocation d'habitat et d'offre culturelle</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendu phase étude et maîtrise d'œuvre</li> <li>- Lancement des travaux</li> <li>- Réception des travaux</li> <li>- Occupation des logements</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La production de logements s'inscrit dans la continuité d'une politique communale en faveur de logements pour tous (en quantité et en qualité).</p> <p>La création de logements publics par la municipalité de Barjac, vient en complémentarité des dispositifs d'accompagnement incitatifs de rénovation du parc de logements privés portés conjointement avec l'EPCI.</p> <p>La notion de centralité et les fonctions qui lui sont associées ne peuvent exister que par la présence d'une population bien installée dans son territoire. Le logement est une des clés de réussite et d'attractivité démographique et résidentielle.</p> <p>Ce projet vient donc compléter l'offre de logements et la diversifier, confortant ainsi le rôle de centralité de Barjac dans un bassin de vie « Gardéchois » de 6000 habitants, mais aussi, comme une des 4 communes structurantes de l'armature territoriale de la Communauté de communes De Cèze Cévennes.</p>
Annexes	<p><b>Plan de localisation</b></p> <p style="text-align: right;"> <small>           470 - 01            BARJAC - MUSÉE            Façade Ouest - Coupe Ouest            Ed. 1/100 - Mars 2022            Jean de Margerie - Architecte         </small> </p>



## FICHE ACTION N° B 2.5

### OPAH RU

Axe stratégique	<b>AS 2 : Améliorer les conditions d'HABITAT et favoriser l'accueil de nouveaux habitants</b>
Action nom	Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain
Action n°	2.5 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2025 relative à une action non prévue à la date de signature de l'ORT)
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes De Cèze Cévennes
Description de l'action	<p>Cette action est issue de la conclusion de l'étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat engagée en septembre 2023. Cette étude a fait l'objet d'une fiche action (FA B 2.1) et a été engagée de manière prioritaire dès le début de la phase opérationnelle du programme PVD.</p> <p>L'OPAH RU est l'outil opérationnel identifié comme le plus approprié à mettre en œuvre au regard des conclusions de l'étude pré-opérationnelle. Son but est d'œuvrer en faveur de l'amélioration de l'habitat en travaillant autour de 4 volets : préventif, incitatif, coercitif et curatif.</p> <p>L'intérêt du déploiement d'un tel outil réside dans le fait qu'il apporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réponse locale et coordonnées aux enjeux identifiés</li> <li>- Un effet levier technique, financier, économique, et politique</li> <li>- Des effets connexes vertueux sur les plans sociaux, environnementaux, en matière de cohérence et d'articulation de l'action publique</li> </ul> <p>Les objectifs de l'OPAH RU sont orientés aussi bien en faveur des propriétaires bailleurs que des propriétaires occupants. Elle se s'attachera à traiter la remise sur le marché des logements vacants, du ravalement de façades, la lutte contre l'habitat indigne et le mal logement. Son volet renouvellement urbain lui permettra d'engager des réflexions et des actions en faveur du traitement l'immeubles et de logements dégradés pouvant aller jusqu'à des mesures visant à contraindre la réhabilitation des situations dites « enkystées ».</p> <p>Cette OPAH RU a pour périmètre d'intervention les centres anciens de Saint Ambroix, Barjac et Molières-sur-Cèze. Par la suite, d'autres communes pourront rejoindre le dispositif. Elle prend la forme d'une convention signée pour 5 ans renouvelable.</p>
Partenaires	<p><b>Partenaire(s) technique(s) :</b> Etat, Anah, DDTM30, UDAP ABF, CAF, Mairies, ARS, etc.</p> <p><b>Partenaire(s) financier(s) :</b> CC de Cèze Cévennes, Communes, Anah, CD30</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Montant total prévisionnel : 3 760 780,00 €</p> <p>Détail Cf. : convention OPAH RU</p>

Plan de financement prévisionnel / définitif	Détail Cf. : convention OPAH RU
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Septembre 2023 – mars 2025 : étude pré-opérationnelle</li> <li>- 2026 - 2031 : OPAH RU</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteinte des objectifs détaillés dans la convention d'OPAH RU</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Une OPAH RU permettra de conforter voire de développer le nombre d'habitants dans les centres anciens qui ont tendance à voir leur démographie s'éroder au profit des périphéries voire d'autres territoires. Elle aura une action sur la lutte active contre la vacance résidentielle en particulier celle de longue durée. L'amélioration globale œuvrera pour un confortement des centres anciens en offrant de nouvelles perspectives de revitalisation. Cette action permettra, dans un premier temps, d'améliorer significativement les conditions d'habitabilité des centres-villes de Saint-Ambroix, Barjac et Molières-sur-Cèze.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° B 2.6

### PIG Pacte Territorial France Rénov'

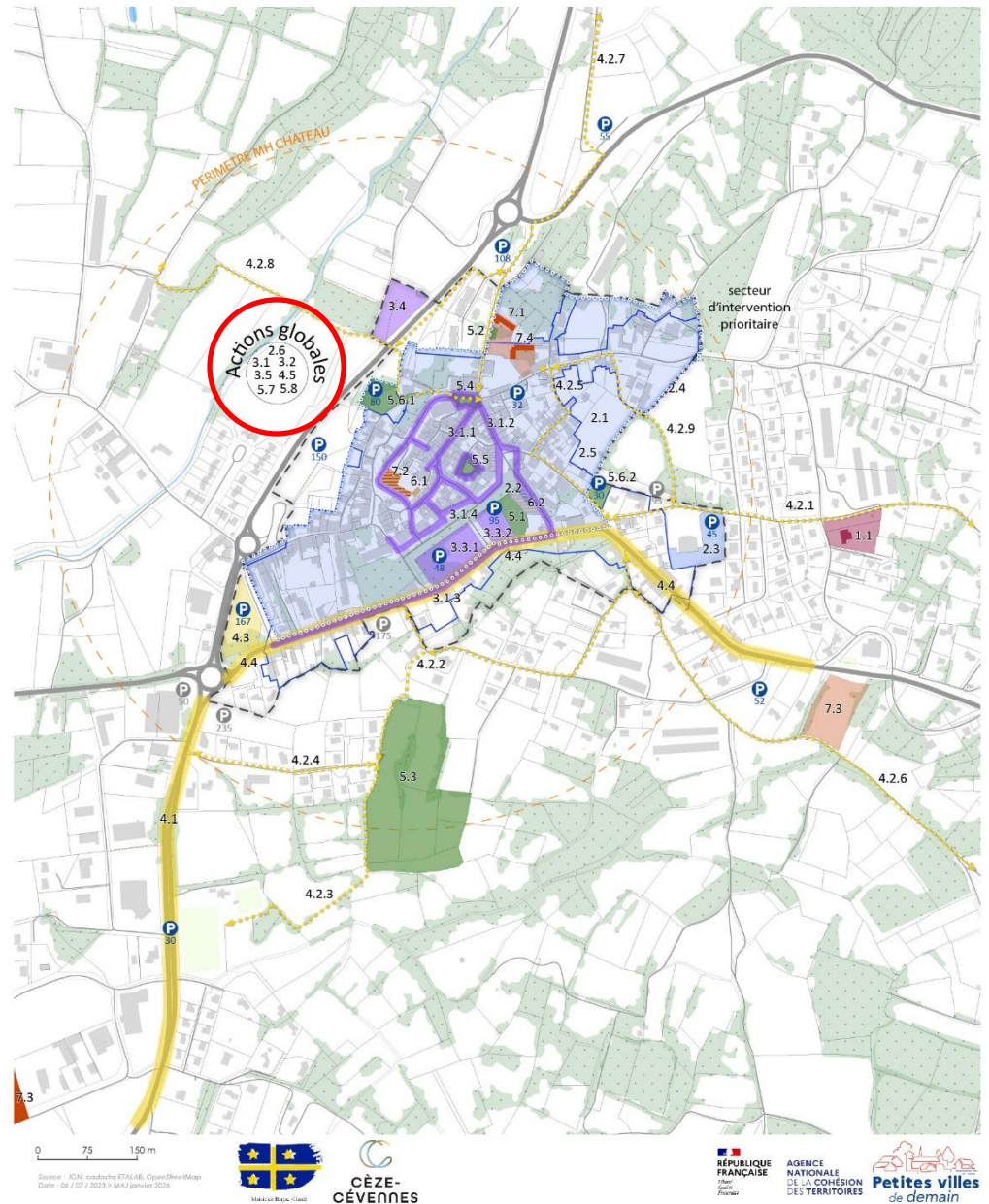
Axe stratégique	<b>AS 2 : Améliorer les conditions d'HABITAT et favoriser l'accueil de nouveaux habitants</b>
Action nom	Programme d'intérêt général Pacte Territorial France Rénov' (PIG PTFR')
Action n°	2.6 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action non prévue à la date de signature de l'ORT)
Statut	<b>Terminée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes De Cèze Cévennes
Description de l'action	<p>Avec le déploiement du programme national « Petites Villes de demain » (PVD) la Communauté de communes, aux côtés de ses communes lauréates Barjac et Saint-Ambroix, s'est engagée notamment dans une réflexion sur l'amélioration de l'habitat. Une étude pré-opérationnelle a été lancée afin d'investiguer en détail les dysfonctionnements du parc d'habitat privé (hors logements sociaux).</p> <p>Si le programme PVD a facilité et accéléré ce travail, la Communauté de communes a souhaité dépasser ce cadre et élargir son intervention. Particulièrement visible dans les centres-anciens, l'habitat dégradé touche tout le territoire à des degrés divers. Ainsi, avec une analyse globale à l'échelle des 23 communes et de leurs centres-anciens, et des focus réalisés sur trois communes, la Communauté de communes, dispose d'une vision d'ensemble et des dynamiques de l'habitat à l'œuvre sur son territoire.</p> <p>Cette étude, lancée courant 2024, a rendu ses conclusions en fin d'année. Elles ont permis de donner une vision stratégique pour mettre en place les bases d'une politique intercommunale pour l'amélioration de l'habitat.</p> <p>Celle-ci se structure autour de deux dispositifs opérationnels complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur les centres-anciens des communes de Saint-Ambroix, Barjac et Molières-sur-Cèze, avec la possibilité pour d'autres communes d'intégrer par la suite cette opération.</li> <li>• Un Programme d'intérêt général Pacte Territorial France Rénov' (PTFR') à l'échelle des 23 communes de l'EPCI hors périmètre d'intervention de la future OPAH-RU. La Communauté de communes a fait le choix de partir sur la mise en œuvre des 3 volets qui le constitue. Il s'articule ainsi autour :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ D'un volet obligatoire de dynamique territoriale qui vise à mobiliser les ménages (sensibilisation, communication, animation), les publics prioritaires (communication renforcée) et les professionnels.</li> <li>○ D'un volet obligatoire d'information/conseil/orientation, qui a pour but d'orienter les ménages vers les meilleurs financements et partenaires, avec potentiellement une visite à domicile.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ D'un volet optionnel d'accompagnement des ménages. Il vise à appuyer et guider les ménages dans le montage ainsi que le suivi des travaux lorsqu'une subvention est sollicitée.</li> </ul> <p>L'objectif est que tous les ménages puissent, de façon homogène sur la Communauté de communes, être conseillés et orientés dans leurs démarches et projets de réhabilitation de son logement.</p> <p><b>Avec la mise en œuvre de ces deux dispositifs complémentaires, la Communauté de communes souhaite se doter d'outils opérationnels locaux et sur mesures afin d'offrir un nouveau service public qui corresponde à ses spécificités territoriales et aux besoins de ses habitants.</b></p> <p>Cette action se fait en complémentarité de celle de l'OPAH RU (FA B : 2.5).</p>
Partenaires	<p><b>Partenaire(s) technique(s)</b> : Anah, DDTM30, CPIE, UDAP ABF, CAF, Mairies, ARS, etc.</p> <p><b>Partenaire(s) financier(s)</b> : CC de Cèze Cévennes, Anah, CD30</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Montant total prévisionnel : 3 451 179 €</p> <p>Détail Cf. : convention PIG PTR'</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 3 080 972 €.</p> <p>Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité maître d'ouvrage pour l'opération sont de 320 207€</p> <p>Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par le CD 30 à l'opération est de 50 000 €</p> <p>Cf. : convention PIG PTR'</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Février 2025 – juin 2025 : étude pré-opérationnelle complémentaire et rédaction de la convention et sa maquette financière</li> <li>- Juin 2025 – juillet 2025 : consultation DDTM30 et DREAL Occitanie</li> <li>- Septembre 2025 : signature de la convention</li> <li>- 2025 - 2030 : déploiement PIG PTR'</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteinte des objectifs détaillés dans la convention du PIG PTR'</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le Pacte territorial, combiné à l'OPAH RU, permettra d'offrir aux ménages de la CC de Cèze Cévennes un service global, sur mesure et piloté localement. Il viendra conforter la place et le rôle de la commune dans son bassin de vie en confortant ainsi ses fonctions de centralité et tout particulièrement celles de son centre-ville.</p> <p>S'appliquant à l'échelle des 23 communes de l'intercommunalité, cette action vient également renforcer la place de la CC De Cèze Cévennes au sein des dynamiques territoriales supra-communales à l'œuvre. EPCI rural de 20 000 habitants, il tient une place toutefois importante dans les équilibres territoriaux à l'interface entre l'Ardèche, l'Uzège, le Gard Rhodanien, et le pôle métropolitain Alès-Nîmes.</p>

Cette action permettra non seulement d'améliorer l'habitat des ménages du territoire mais également de favoriser l'installation de nouveaux résidents. Lutter contre le mal logement et l'érosion démographique est un axe fort du projet de territoire de la Communauté de communes.

Annexes

**Plan de localisation**

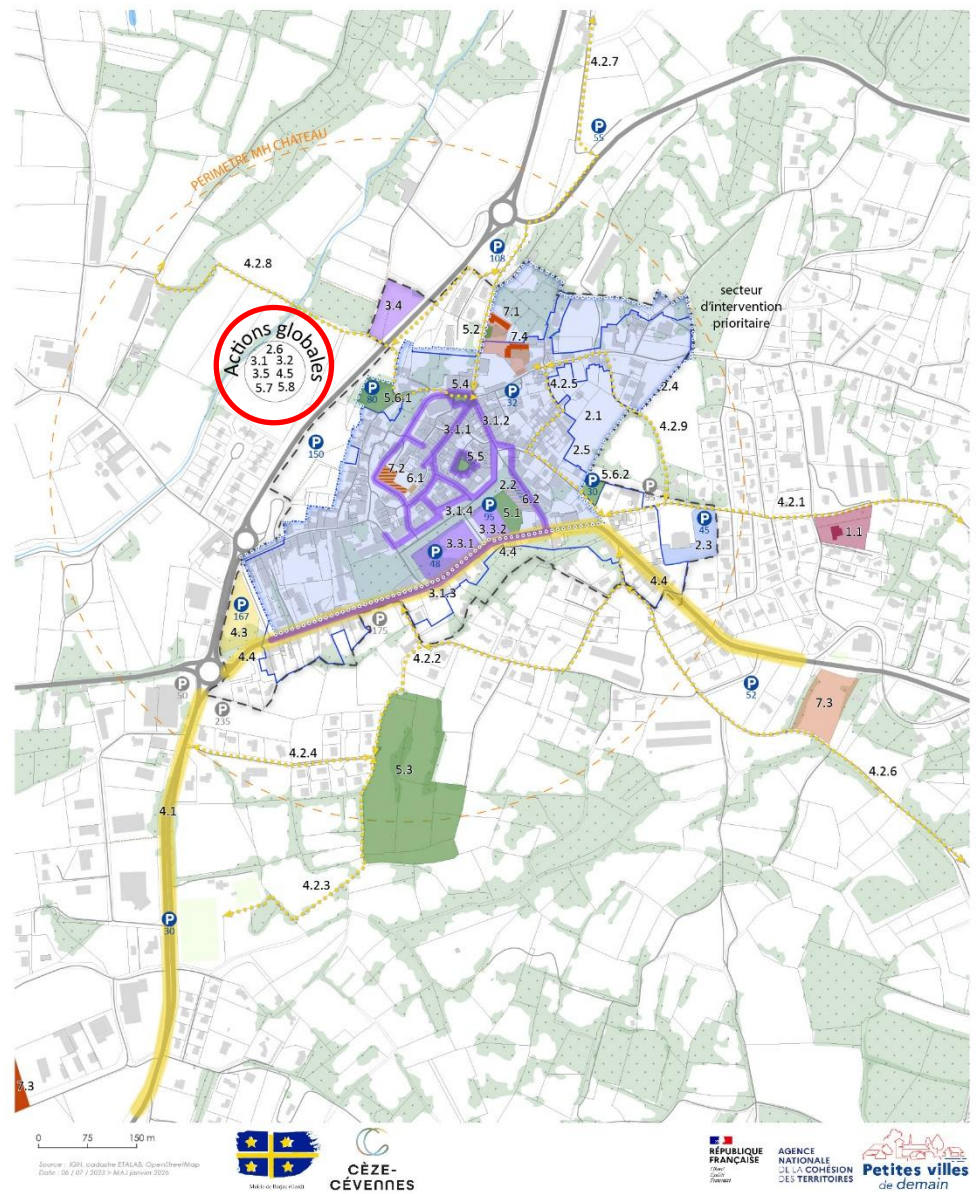


## FICHE ACTION N° B 3.1

### Confortement de la dynamique marchande

Axe stratégique	<b>AS 3 : Favoriser un développement ECONOMIQUE et COMMERCIAL équilibré et complémentaire</b>
Action nom	Confortement de la dynamique marchande du centre-ville et limitation du phénomène de saisonnalité
Action n°	3.1 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT)
Statut	<b>Terminée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	<p>Barjac souhaite favoriser le développement commercial et inciter l'installation de nouveaux commerçants. Son taux de vacance commerciale est très bas aux alentours de 3%. Le profil marchand de son centre-bourg se caractérise par une part significative de commerces saisonniers avec plus de 30%.</p> <p>Cette particularité touche principalement les commerces de bouche et d'équipement à la personne (habillement, articles de modes, bijoux, etc.).</p> <p>Les commerces de proximité, ceux que l'on fréquente pour des achats du quotidien sont les plus stratégiques pour garantir une animation et une attractivité du centre-bourg. Barjac est située sur un axe touristique important et voit sa fréquentation augmenter sensiblement en période estivale. Les nombreuses animations, foires et marchés sont aussi des condensateurs touristiques importants. A ce titre, il est nécessaire que la commune offre des commerces de qualité toutes l'année et, que ceux-ci, puissent être renforcer en saison, afin de satisfaire la demande des visiteurs ainsi, que celle des habitants.</p> <p>Pour autant, il faut veiller à un certain équilibre entre commerces saisonniers et commerces à l'année.</p> <p>Pour cela, la commune a mis en place un dispositif souple et réactif à l'intention des porteurs de projet. Cela peut prendre des formes d'accompagnements variés techniques comme financiers.</p> <p>C'est ainsi qu'elle a permis l'installation d'une nouvelle librairie dans la rue Saint-Michel, qui est une des rues les plus commerçantes de Barjac. Cette installation a notamment nécessité la connaissance et l'expertise de la Mairie sur son appareil commercial afin d'y trouver un emplacement adéquat. La librairie a, par ailleurs, bénéficiée d'une aide financière de la Commune et de la Communauté de communes.</p> <p>L'étude PVD (FA B 3.2) commandée par la commune à la CCI du Gard a permis de relancer une dynamique auprès des commerçants installés avec la reconstitution d'une union des commerçants. Cette action est un dispositif reconduit annuellement avec une veille active mise en place.</p>
Partenaires	<p><b>Partenaire(s) technique(s) :</b> CCI, CMA, union des commerçants, EPCI, Alès Myrialpolis</p> <p><b>Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :</b> Etat, Banque des territoires, EPCI, etc.</p>

Dépenses prévisionnel/définitif	Temps d'agent + montant à définir en fonction des demandes et des porteurs de projet
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- 2023 - 2027 : mise en œuvre du dispositif
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional <b>Bourgs-Centres Occitanie</b> AXE 1 - Préserver, mettre en valeur le centre ancien et enrichir le patrimoine Action 1.2 - Poursuivre la rénovation et valorisation du patrimoine bâti historique Projet 1.2.4 - Développement de nouvelles activités commerciales en rez-de-chaussée
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets accompagnés</li> <li>- Installation et ouverture de nouveaux commerces</li> <li>- Part de commerces saisonniers</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La vitalité commerçante est un enjeu majeur de revitalisation des centres-villes. Le confortement de l'activité marchande de Barjac et, tout particulièrement celle de son centre-bourg, conduit à un renforcement de ses fonctions de centralité. Le nombre de commerces, leur type, leur qualité, etc. sont des indicateurs majeurs dans la définition de cette notion de centralité.</p> <p>Barjac est au cœur d'un territoire de plus de 6 000 habitants entre Gard et Ardèche. Elle assume et assure un rôle clé de pôle de centralité pour un archipel de villages qui eux disposent de peu de commerces voire n'en ont pas du tout.</p>

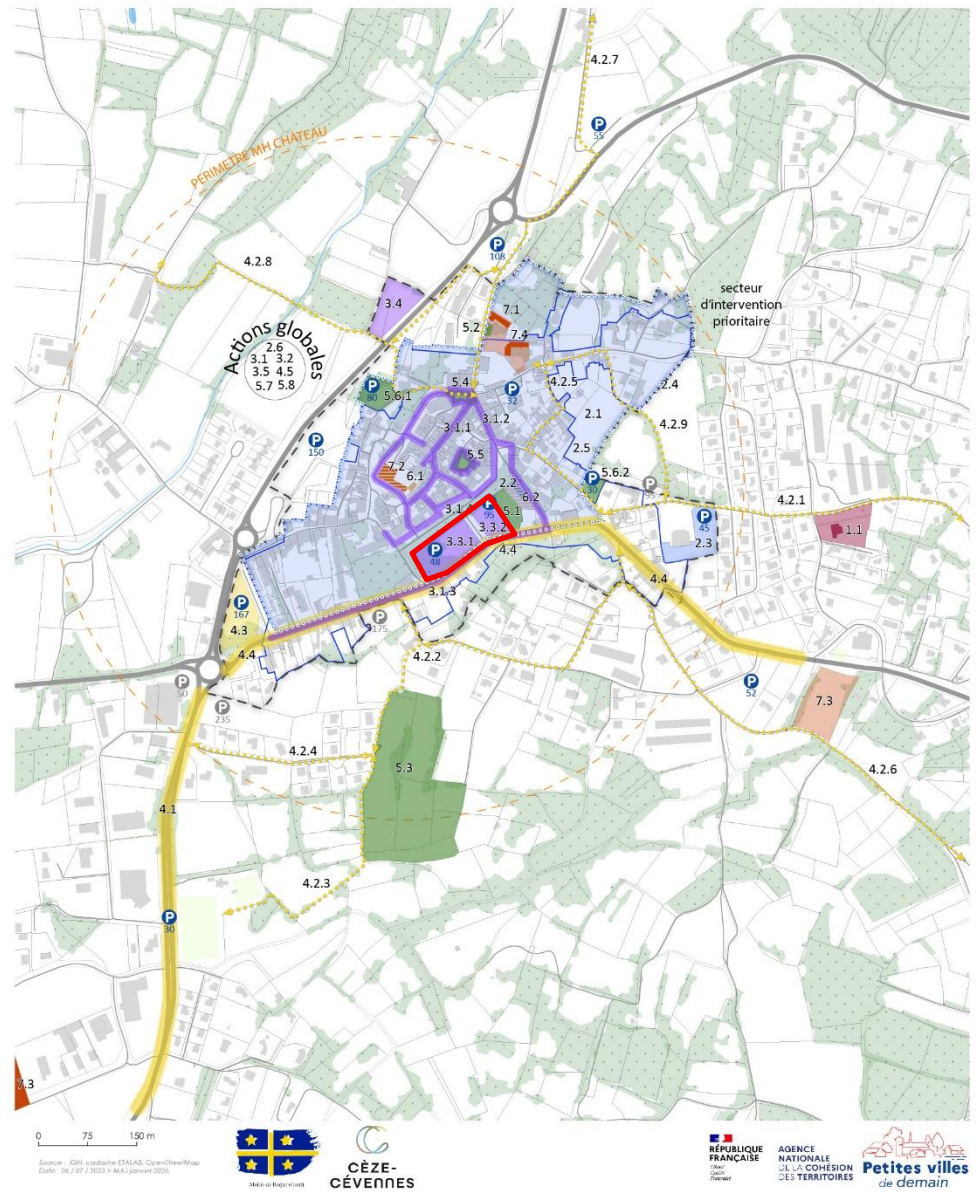


## FICHE ACTION N° B 3.3

### Requalification places 8 mai et Lisette

Axe stratégique	<b>AS 3 : Favoriser un développement ECONOMIQUE et COMMERCIAL équilibré et complémentaire</b>
Action nom	Requalification des places majeures du centre-ville pour maintenir leur multifonctionnalité assumée : Place du 8 mai, Place de la Lisette
Action n°	3.3 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT)
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	<p>Ces deux places assument un rôle central dans le fonctionnement et la vie de la commune. Leur multifonctionnalité doit être assumée et assurée dans les travaux de requalification. La commune souhaite engager des travaux de reprise des revêtements aujourd'hui vieillissants. L'enjeu majeur de ces places consiste à trouver un compromis satisfaisant pour maintenir la perméabilité du sol ainsi qu'une présence végétale de qualité et la nécessaire robustesse du site au regard de sa sollicitation (cars, poids lourds, forains, exposants...).</p> <p>Une restructuration des circulations et des plantations sont envisagées afin de continuer à accueillir les marchés et les grands événements comme la foire à la brocante et aux antiquités, le marché hebdomadaire, la foire bio, etc. Le mobilier sera complété en adéquation avec les usages de foire, de marché et de festivité.</p> <p>Sur la place du 8 mai, qui vient de voir ses revêtements rénovés, doit également intégrer le repositionnement de l'arrêt de car de la ligne régionale. Cela permettra d'améliorer et de sécuriser le fonctionnement au niveau des cars (manœuvres en sécurités) mais aussi de procéder à la mise en accessibilité PMR de l'arrêt.</p>
Partenaires	<p><b>Partenaire(s) technique(s)</b> : CAUE, ABF, EPCI, Région, commerçants, comité d'expansion, comité des fêtes</p> <p><b>Partenaire(s) financier(s) potentiel(s)</b> : Etat, Région, Département.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>1<sup>ère</sup> phase de reprise des revêtements place du 8 mai : 13 170€</p> <p>Estimation à venir des autres secteurs à requalifier</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2025 : reprise enrobé place du 8 mai secteur arrêt ligne CR Occitanie</li> <li>- 2026 : lancement réflexion sur les autres secteurs</li> <li>- 2026-2027 : réalisation des travaux sur les autres secteurs</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action est identifiée dans le dispositif régional <b>Bourgs-Centres Occitanie</b></p> <p>AXE 1 - Préserver, mettre en valeur le centre ancien et enrichir le patrimoine</p> <p>Action 1.3 - Embellir les espaces publics</p>

	Projet 1.3.1. : Réaménagement de places et espaces publics : Places du 8 mai et de la Lisette
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude (APS, APD, PRO, DCE)</li> <li>- Lancement des travaux</li> <li>- Réception des travaux</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ces espaces publics concentrent plusieurs rôles fondamentaux dans les fonctions de centralité d'une commune, d'un village.</p> <p>Du stationnement aux foires et marchés en passant par des spectacles à l'occasion des festivals, ces 2 places sont des pièces indispensables au bon fonctionnement de Barjac et de son bassin de vie fort de 6 000 habitants.</p> <p>Le lien évident entre espaces publics de qualité et revitalisation des centres-villes n'est plus à démontrer. Avec leur requalification, de nouveaux usages pourront continuer à animer et ponctuer la vie du village et de ses environs.</p> <p>Lieu de rencontre et d'échanges, les espaces publics sont le socle des interactions sociales d'une ville. Ils accueillent aussi bien les grands évènements que les actions de la vie courante. Les impacts seront multiples : renforcement de l'activité marchande, des animations, développement de l'attractivité résidentielle pour les logements du centre-ville souvent dépourvus d'espaces extérieurs (terrasses, jardins, balcons, etc.).</p> <p>Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs de revitalisation du programme PVD et Bourgs centres Occitanie.</p>

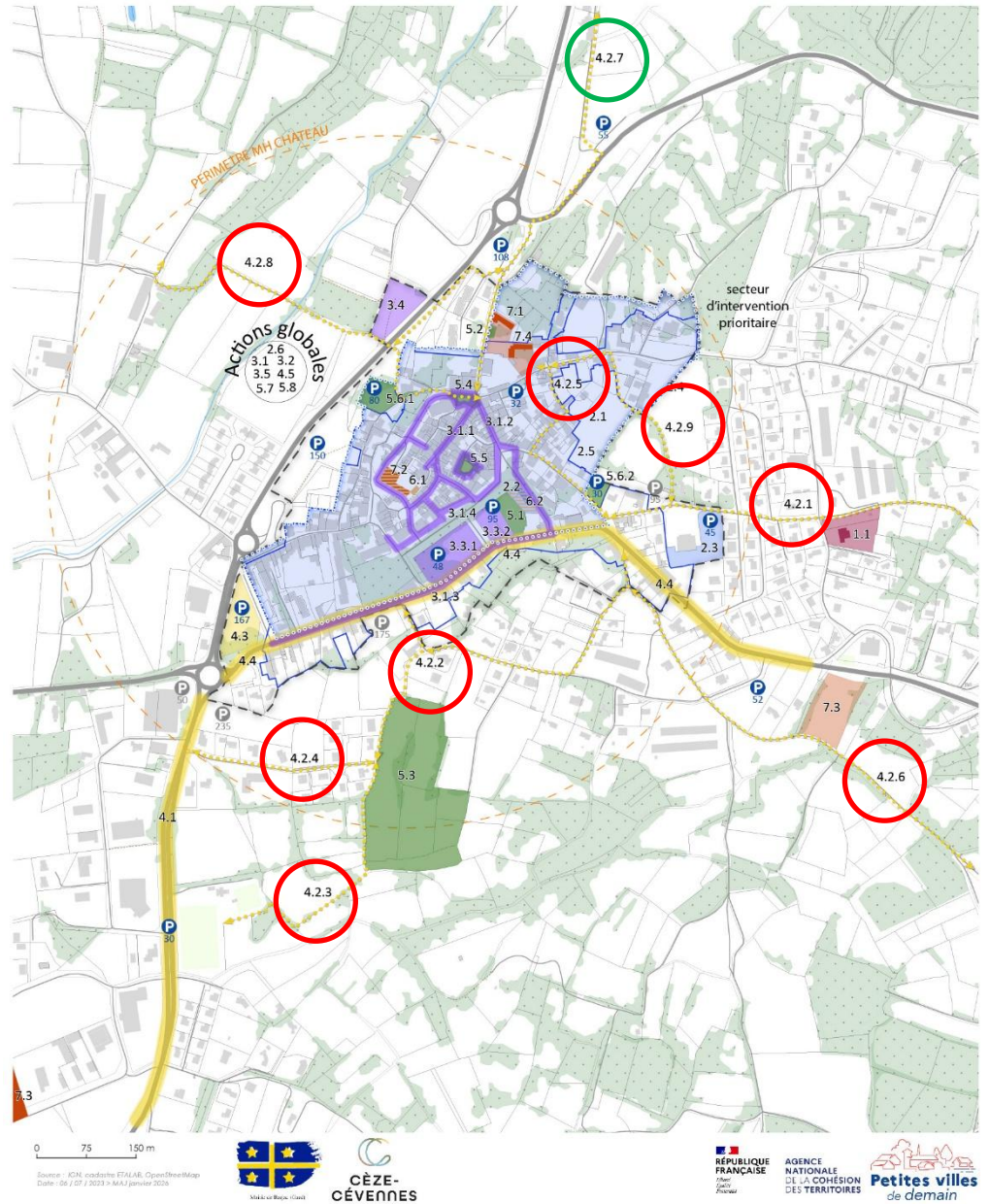


## FICHE ACTION N° B 4.2

### Cheminements piétonniers et cycles

Axe stratégique	<b>AS 3 : Développer les mobilités, l'accessibilité et les connexions</b>
Action nom	Aménagement de cheminements piétonniers et cycles dans et vers le centre-ville en lien avec le Plan de mobilité simplifié (PMS)
Action n°	4.2 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT)
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	<p>La municipalité prévoit par cette action de connecter le centre-bourg de Barjac avec ses alentours. Pour cela, elle envisage l'aménagement de cheminements piétonniers et cycles vers ses quartiers périphériques. L'objectif est de promouvoir les mobilités actives alternatives à l'utilisation de la voiture. Cette ambition vise aussi bien les déplacements du quotidien que ceux liés au tourisme.</p> <p>Plusieurs itinéraires ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4.2.1 liaison avec le quartier de la Lauzière / La Font Malaygue</li> <li>- 4.2.2 liaison avec le parc paysager alimentaire du Cornier</li> <li>- 4.2.3 liaison avec le complexe sportif</li> <li>- 4.2.4 liaison avec le groupe scolaire Saint-Laurent</li> <li>- 4.2.5 liaison avec le groupe scolaire public / centre de loisirs</li> <li>- 4.2.6 liaison avec le hameau du Rieu</li> <li>- 4.2.7 liaison avec la Vilette, la Ribotte</li> <li>- 4.2.8 liaison pour bouclage entre le village (via les Magnanarelles), Mailhac, la Ribotte, le Brugas</li> <li>- 4.2.9 liaison avec l'avenue du 19 mars 1962 (habitat inclusif)</li> </ul> <p>La première réalisation a été faite sur l'itinéraire reliant le centre-bourg aux quartiers de la Vilette et celui de la Ribotte (4.2.7). La priorité a été donnée à celui-ci en raison de l'ouverture au printemps 2022 de la fondation Anselm Kiefer « Eschaton ». Ce site unique et de rayonnement régional voire national vient renforcer la dimension touristique, culturelle et artistique de Barjac.</p> <p>Un projet de bouclage est prévu afin de proposer un itinéraire reliant le village via la place des Magnanarelles aux quartiers de la Vilette et de la Ribotte. Il desservira l'aire de camping-car en empruntant la plaine agricole. Un complément d'aménagement doit être réalisé au droit de l'aire d'accueil des camping-cars.</p> <p>L'aménagement des autres itinéraires se fera entre 2025 et 2027. Les prochains qui devraient être réalisés seront très certainement ceux identifiés du côté du complexe sportif, du groupe scolaire Saint-Laurent et du futur parc du Cornier. Ce dernier faisant l'objet d'une fiche action intitulée « Aménagement d'un parc paysager alimentaire sur le site du Cornier » (FA B 5.3). Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage paysagère a été lancée pour penser l'aménagement de ce parc et, de manière plus</p>

	<p>large, envisager le développement de tout le quartier du Cornier comprenant le lien avec le complexe sportif et l'école Saint-Laurent.</p> <p>La liaison 4.2.1 avec le quartier de la Lauzière / La Font Malaygue sera travaillé en lien avec le projet d'habitat inclusif (FA B 2.3). De même, la liaison 4.2.5 avec le groupe scolaire public / centre de loisirs étudie un tracé complémentaire avec la réouverture d'un sentier.</p> <p>Avec cette action la promotion des modes actifs est clairement visée en favorisant des parcours agréables, confortables et sécurisés en dehors de toute circulation automobile.</p>
Partenaires	<p><b>Partenaire(s) technique(s)</b> : ABF, CAUE, Office du tourisme, EPCI</p> <p><b>Partenaire(s) financier(s) potentiel(s)</b> : Département, Etat, Région, GAL Cévennes</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Montant total estimé du projet : 110 250€ HT</p> <p>Montant réalisé itinéraire chemin de la Granjasse : 10 590,03 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>A définir en fonction des secteurs à réaliser (tranches de travaux)</p> <p>Chemin de la Granjasse</p> <p>Cofinanceur 1 <b>Commune de Barjac</b></p> <p>montant HT € 10 590,03 euros</p> <p>pourcentage 100 % HT</p> <p>statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2023 -2024 : travaux chemin de la Granjasse lien fondation Kiefer + liaison partiellement réalisée avec le groupe scolaire Saint-Laurent</li> <li>- 2025 – 2027 : poursuite étude et aménagement des itinéraires identifiés</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action est identifiée dans le dispositif régional <b>Bourgs-Centres Occitanie</b></p> <p>Axe 2 - Bonifier le cadre de vie barjacois de manière globale, solidaire et durable</p> <p>Action 2.4 - Sécuriser les déplacements et les rendre plus vertueux</p> <p>Projet 2.4.3 - Mise en place de cheminements doux reliant les nouveaux quartiers au centre ancien</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des travaux et aménagements</li> <li>- Ouverture des itinéraires</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action, avec son déploiement en étoile autour du centre-bourg de Barjac, vise à connecter et faire du lien avec les principaux hameaux et quartiers résidentiels de la commune.</p> <p>Facilité la découverte de son territoire mais aussi, l'accès des habitants périphérique au centre-bourg vient renforcer la centralité du cœur de bourg de Barjac.</p> <p>Avec cette action, l'accès aux services, commerces, foires et marchés, etc. du centre de Barjac s'en verra conforté. Cela aura de fait un impact sur leur dynamique en drainant et concentrant les flux piétons et vélos vers le centre.</p>

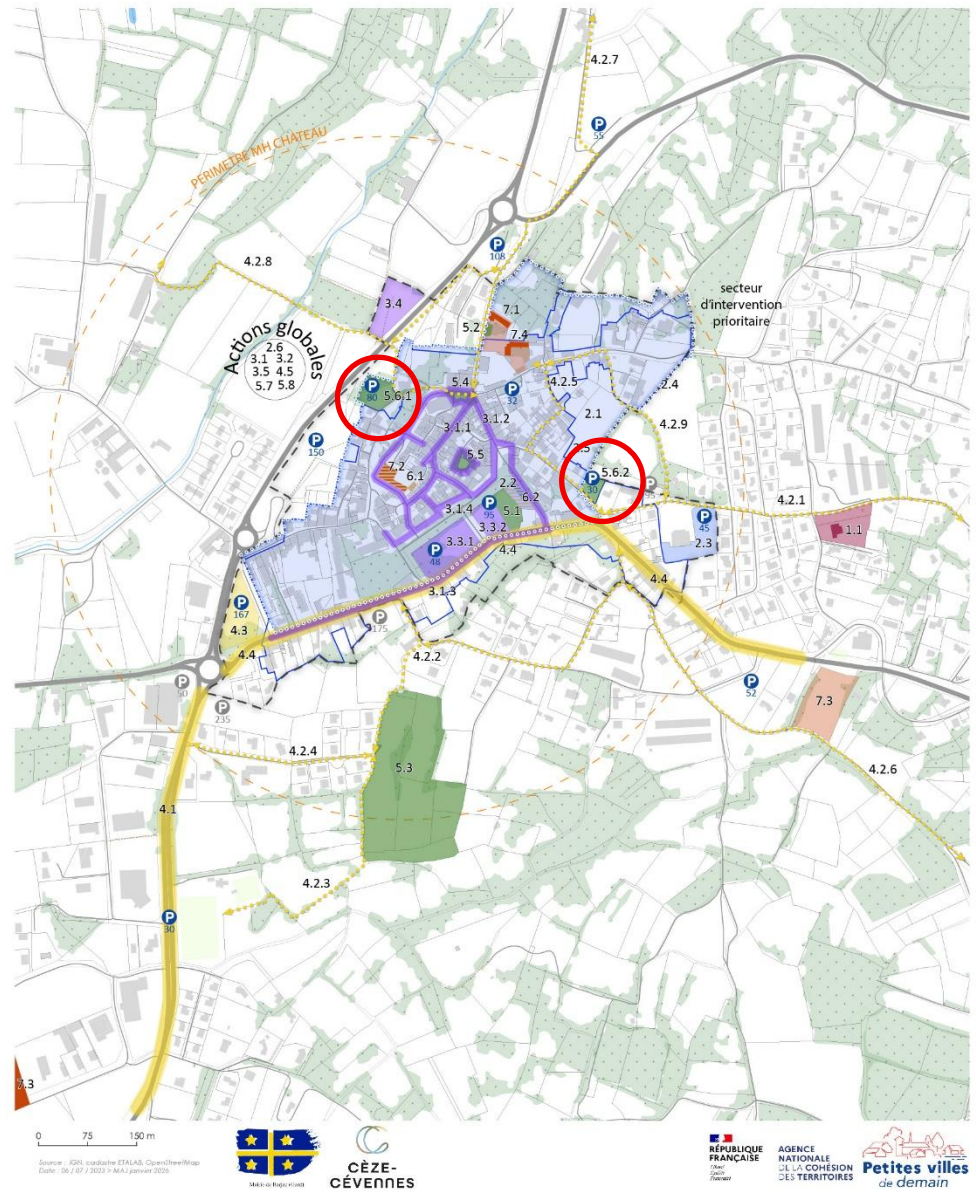


## FICHE ACTION N° B 5.6

### Aménagement des parkings des Magnanarelles et des Glycines

Axe stratégique	<b>AS 3 : Favoriser un développement ECONOMIQUE et COMMERCIAL équilibré et complémentaire</b>
Action nom	Aménagement des parkings des Magnanarelles et des Glycines
Action n°	5.6 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT)
Statut	<b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Médian</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	<p>Dans la continuité des actions réalisées dans le centre historique ou sur sa proche périphérie, la commune envisage des travaux d'aménagement et d'embellissement des parkings des Magnanarelles et des Glycines. Ces parkings paysagers seront transformés afin de revêtir plus des allures de places de villages que de simples lieux de stationnement. Il s'agira de parfaire leur insertion dans le tissu et le paysage urbain du centre-bourg afin de poursuivre la stratégie de valorisation des espaces publics. Ces aménagements viendront également favoriser leur accessibilité et leur fonctionnement. L'idée étant de poursuivre la structuration d'une offre d'espaces publics périphériques de qualité au plus près des équipements et des commerces du centre. Les travaux consisteront notamment en une reprise des revêtements perméables et drainant, une meilleure végétalisation adaptée aux rigueurs climatiques, un mur de soutènement sera construit afin de permettre une connexion depuis la place des Magnanarelles vers la départementale. Ainsi, la rue du Bouc qui dessert la place des Magnanarelle sera mise en sens unique. Cela permettra de renforcer la piétonisation de la place du Dr Roques qui se verra soulagée d'une partie de sa circulation et du stationnement automobile.</p>
Partenaires	<p><b>Partenaire(s) technique(s)</b> : CAUE, ABF, EPCI, Région, commerçants, comité d'expansion, comité des fêtes</p> <p><b>Partenaire(s) financier(s) potentiel(s)</b> : Etat, Région, Département.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant estimatif des travaux (Moe comprise) : 165 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2025-2026 : réalisation des études de faisabilité et des plans projet</li> <li>- 2026-2027 : réalisation des travaux</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action est identifiée dans le dispositif régional <b>Bourgs-Centres Occitanie</b></p> <p>AXE 1 - Préserver, mettre en valeur le centre ancien et enrichir le patrimoine</p> <p>Action 1.3 - Embellir les espaces publics</p> <p>Projet 1.3.1. : Réaménagement de places et espaces publics : Places des Magnanarelles et des Glycines</p>

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude (APS, APD, PRO, DCE)</li> <li>- Lancement des travaux</li> <li>- Réception des travaux</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le lien évident entre espaces publics de qualité et revitalisation des centres-villes n'est plus à démontrer. Avec leur requalification, de nouveaux usages pourront continuer à animer et ponctuer la vie du village et de ses environs.</p> <p>Lieu de rencontre et d'échanges, les espaces publics sont le socle des interactions sociales d'une ville. Ils accueillent aussi bien les grands évènements que les actions de la vie courante. Les impacts seront multiples : renforcement de l'activité marchande, des animations, développement de l'attractivité résidentielle pour les logements du centre-ville souvent dépourvus d'espaces extérieurs (terrasses, jardins, balcons, etc.).</p> <p>Leur rôle essentiel dans l'apport de lieux relais de stationnement en proche périphérie du centre historique et également important tant pour l'accessibilité aux services, équipements et commerces du centre-bourg, mais aussi pour assumer leur rôle de stationnement pour les résidents du cœur de bourg piétonnier.</p> <p>Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs de revitalisation du programme PVD et Bourgs centres Occitanie.</p>



## FICHE ACTION N° B 7.2

### Rénovation énergétique du Château

Axe stratégique	<b>AS 7 transversale : Œuvrer pour la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique), NUMÉRIQUE et la résilience des territoires</b>	
Action nom	Rénovation énergétique du Château	
Action n°	7.2 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT)	
Statut	<b>Engagée</b>	
Niveau de priorité	<b>Fort</b>	
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac	
Description de l'action	<p>Dans la continuité des travaux envisagé pour améliorer les performances énergétiques de son patrimoine communal, Barjac souhaite travailler à la rénovation thermique du Château. Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, cet édifice accueille de nombreux usages. La mairie y est installée depuis 2008. Cette action vise à réduire les coûts énergétiques, améliorer le confort d'usage, réduire l'empreinte écologique de son fonctionnement.</p> <p>Un audit énergétique réalisé avec le concours technique et financier de Territoire d'énergie 30 a permis d'identifier plusieurs scénarios de rénovation énergétiques. Des scénarios d'intervention ont été préconisés à l'issue de cet audit. La consultation d'entreprises et le chiffrage détaillé des travaux seront les prochaines étapes en prévision d'un engagement des travaux.</p> <p>Ce projet, intervient par ailleurs dans le cadre de l'application du décret tertiaire visant à réduire progressivement la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.</p> <p>En plein centre de Barjac, il se retrouve de fait dans son périmètre d'intervention prioritaire PVD.</p>	
Partenaires	<p><b>Partenaire(s) technique(s)</b> : UDAP ABF, Région, CAUE, ADEME, Territoire d'énergie 30</p> <p><b>Partenaire(s) financier(s)</b> : Etat, Département, Région, Territoire d'énergie 30, ADEME, Europe</p>	
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût de l'audit énergétique : 3 696 € HT</p> <p>Coût estimatif des travaux : 352 800€ HT (scénario gain de 40%)</p>	
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Cofinanceur 1 montant HT € pourcentage statut (notifiée)</p> <p>Cofinanceur 2 montant HT € pourcentage</p>	<p>Territoire 30 (SMEG) 1 848,00 euros 50% HT</p> <p>Commune de Barjac 1 848,00 euros 50 % HT</p>

	statut (autofinancement) + 739.20€ TVA Plan de financement des travaux à préciser
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Juin 2025 : audit énergétique</li> <li>- 2025 – 2026 : programme de travaux, consultation des entreprises</li> <li>- 2026 – 2027 : travaux</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional <b>Bourgs-Centres Occitanie</b> AXE 1 - Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie Action 1.2 - Poursuivre la rénovation et valorisation du patrimoine bâti historique Projet 1.2.6 : Rénovation thermique et énergétique du Château
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendu audit énergétique</li> <li>- Lancement des travaux</li> <li>- Réception des travaux</li> <li>- Réduction des coûts des dépenses énergétiques</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le maintien de la fonction de centralité passe par la présence, le confortement et la qualité des équipements de la commune. Le Château qui abrite notamment la mairie est un des bâtiments les plus emblématiques du centre-bourg historique de Barjac. La municipalité en s'engageant dans l'optimisation de sa rénovation thermique et énergétique donne un signal fort en se dotant d'équipement communaux esthétique et performant.</p> <p>De plus, le Château abrite de nombreuses associations et évènements tout au long de l'année. En le confortant la mairie conforte aussi son rôle de centralité au sein de son bassin de vie fort de plus de 6 000 habitants.</p> <p>L'entretien des équipements, leur adaptation aux nouveaux besoins et aux changements climatiques sont des actions déterminantes pour l'image de la commune. Cela renforce son attractivité et offre des arguments importants pris en compte par les futurs habitants.</p> <p>Cette action vise à maîtriser les coûts et les consommations énergétiques mais aussi en n'en faisant des lieux de « refuge » pour les personnes vulnérables en période de canicule. Ainsi, la bibliothèque et le cinéma notamment peuvent être mis à disposition si nécessaire.</p>

Annexes

Plan de localisation

